

RECOMMANDA ACTIVER LES REMI

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être joint à la feuille de soins.
- Le cadre réservé au médecin doit être joint à la feuille de soins.
- La validité de la feuille de soins est de 6 mois à compter de sa date d'émission.
- L'entente préalable est exigée pour les actes suivants : extractions multiples, parodontal, chirurgie maxillaire, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, orthopédiques et prothétiques.
- Les causes et circonstances de l'accident sont à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ES A LIRE POUR EVITER LES REJETS



Déclaration de Maladie

M22- 0029004

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	7830	Société :	LAH
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	ND
Nom & Prénom :		LYAONI KHARID	
Date de naissance :		15.02.1961	
Adresse :		32 Loftissement Florida	
Tél. :		0661142914 Total des frais engagés :	
		7874 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation 06/02/2023

Nom et prénom du malade : JAHIAH Zahira Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : APPrect. ou Oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

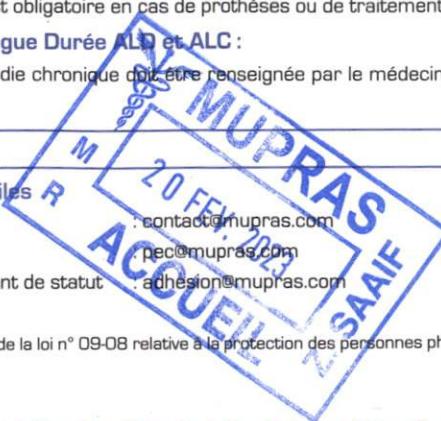
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 06/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
26.02. 2023	Cs + H10 Fam Stéel		1000,-	Dr J. ZATKOFF Praticien hospitalier à la Clinique de Casablanca 39713601 05511401

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
AL HAMMAM MALEY Pharmacie, Rue 26, N° 64 Casablanca 22213313-0811021702	6/01/2022	474,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

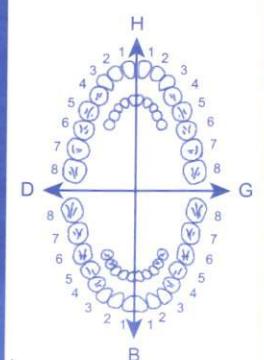
DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

D

00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT210708112116

Casablanca le :
06 février 2023

*168,0x3
474,
CATIONORME*

JANAH Zahira



1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

PHARMACIE AL HAMMAMALEK
Dr MEDDAH Fouad
Hay Lakemar, Bld 28, N°64
Tél: 05.22.21.33.13 GSM: 06.61.08.55.05

INPE : 091140186
tel : 0522.25.71.11 (LG) fax : 0522.25.11.15
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Optithème Clinique du Maroc
Dr J. ZAINI

Cationorm®
Multi
Emulsion
Ophthalmique

PPC 158,00 DH



Cationorm®
Multi
Emulsion
Ophthalmique

PPC 158,00 DH



Cationorm®
Multi
Emulsion
ophtalmique

PPC 158,00 DH



Urgence 24/24

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : www.occ.ma

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057



Casablanca le : 06.01.2023

BON DE REGLEMENT

Reçu de

M....JANAH.....Zahira.....

La somme de : Quatre cent Dhs
400.00Dhs

Pour : Consultation+k10 fond d'œil

Cachet et signature

Dr. J. ZAIN
Ophtalmologiste
Ophtalmo Clinique de Casablanca
13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca
Tél. : 0522.25.71.71 (LG) - Fax : 0522.25.11.15
INPE : 091140186

Urgence 24/24